

2JB
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 Rue de la Chapelle sur Oreuse
CHALOPIN
89140 MICHERY
802 794 966 RCS SENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 MARS 2026

L'an 2026,
Le 23 mars,
A 18.00,

Monsieur Jean-Luc JACQUET,
demeurant 8 Rue de la Chapelle sur Oreuse
CHALOPIN 89140 MICHERY,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 30 euros composant le capital social de la Société
2JB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 Rue de la Chapelle sur Oreuse
CHALOPIN, 89140 MICHERY au 15 route de Vernoy, 89150 DOMATS à compter du 23 mars 2026
et, en conséquence, de modifier l'article QUATRE (4) des statuts, dont la rédaction est désormais la
suivante :

ARTICLE QUATRE (4) - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 15 route de Vernoy, 89150 DOMATS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour
remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné
sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Jean-Luc JACQUET